SYNDICAT PROFESSIONNEL
DES
INGÉNIEURS - CHIMISTES FRANÇAIS

13, Rue de l'Odéon
~~13, AVENUE DE LA GRANDE ARMÉE~~
PARIS ~~(16e)~~ (6°)

Fleurus 18-46
TÉL : ~~PASSY 23-71~~

Rennes, le 17 Juin 1929.

ARCHIVES RENNES

Monsieur le MAIRE,

Au nom du SYNDICAT PROFESSIONNEL des INGENIEURS CHIMISTES FRANCAIS dont Monsieur LANGLOIS est le délégué à RENNES et plus particulièrement au nom de la sous-section de RENNES de ce Syndicat, nous croyons devoir, tout en nous tenant strictement sur le terrain professionnel, protester contre le fait suivant :

Lors d'une récente enquête de commodo vel incommodo concernant l'établissement de nouvelles fabrications dans une usine de Produits Chimiques située sur le territoire de la ville, nous avons eu la désagréable surprise de voir nommer comme commissaire enquêteur une personne, dont nous ne discutons nullement l'honorabilité et la bonne foi, mais dont la profession, celle d'ancien percepteur, ne la désignait nullement à ce poste.

L'examen d'une question aussi spéciale et aussi délicate ne pouvait être confiée qu'a un technicien spécialisé et ceci dans l'intérêt même de la ville. Or, notre corporation est suffisamment représentée à RENNES pour que le conseil municipal n'ait eu en la circonstance que l'embarras du choix; le fait d'agir autrement lèse non seulement les intérêts de

SYNDICAT PROFESSIONNEL
DES
INGÉNIEURS - CHIMISTES FRANÇAIS

13, AVENUE DE LA GRANDE-ARMÉE
PARIS (16e)

TÉL : PASSY 23-71

ARCHIVES RENNES

notre corporation, mais peut exposer le Conseil Municipal imparfaitement éclairé, à prendre des décisions plutôt ridicules et contraires à l'expansion économique de la ville.

Enfin, en nous plaçant toujours sur le terrain essentiellement professionnel, nous nous permettons de relever une certaine contradiction dans les décisions du Conseil Municipal de RENNES qui, d'une part vote des crédits pour favoriser l'enseignement de la Chimie appliquée (construction du Laboratoire de Chimie Appliquée) et qui, d'autre part, se montre défavorable à l'établissement d'industries destinées à procurer des débouchés immédiats aux techniciens formés à RENNES.

Vous nous permettrez donc de regretter en la circonstance que nos intérêts professionnels aient été méconnus,

Et vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le Délégué à Rennes.

4, rue de Toulouse à RENNES.